



COMMUNE DE
GINGINS

Conseil communal

Rapport de la Commission de gestion

Chargée de l'étude du PRÉAVIS N° 3-2026

Autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,**

La Commission de gestion a examiné le préavis municipal n° 3-2026 relatif à l'octroi d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031.

Compte tenu du caractère essentiellement administratif de ce préavis et des délais impartis, la Commission a adressé plusieurs questions à la Municipalité afin d'obtenir des précisions sur l'utilisation de l'autorisation durant la précédente législature, les procédures en cours, les modalités de recours à des mandataires externes ainsi que les modalités d'information au Conseil communal.

Dans ses réponses, la Municipalité a indiqué que l'autorisation relative à la législature 2021-2026 a été utilisée dans trois procédures, relatives à la police des constructions, aux charges péréquatives et à une contestation de loyer. Une procédure concernant la police des constructions est toujours pendante. Le PACom pourrait par ailleurs donner lieu à de nouvelles procédures.

La Municipalité a également confirmé que le Conseil communal sera informé des affaires juridiques importantes par ses communications ainsi que dans les rapports annuels de gestion et des comptes. De plus, les compétences financières ordinaires du Conseil communal restent applicables lorsqu'une procédure nécessite des dépenses dépassant les compétences de la Municipalité.

Enfin, la Municipalité a confirmé qu'il s'agit d'une démarche standard de début de législature, pratiquée dans l'ensemble des communes vaudoises.

Conclusion

La Commission considère que cette autorisation permet à la Municipalité de défendre efficacement les intérêts de la Commune et d'agir dans les délais parfois courts imposés par les procédures.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n° 3-2026 et d'accorder à la Municipalité l'autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031.

Pour la Commission de gestion :

Laila Merval

Alexandra Regehr

Gianluca Allaria

Christophe Chevalier

Jonas Addor